

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CINQ AVRIL DEUX MIL DOUZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, BERSANO Francis, JASINSKI Jean-Claude, HERBULOT Odile, GRANDJEAN Patrice, DELCOURT Bruno, RASSEMONT Véronique, LACAILLE Thérèse, OLIVIER Marc, SAILLARD Eric.

Etaient absents représentés : STOPINSKI Renaud représenté par DEBOUDT Philippe, LOPES Manuel par JASINSKI Jean-Claude, MAQUIN Stephan représenté par HERBULOT Odile.

Absents : KUZIEW Jacqueline

Convocation : 31 mars 2012

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance

**II - APPROBATION DU PROCES VERBAL** de la réunion du conseil municipal du 17 février 2012

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour étudier les budgets, trois réunions en commission ont été effectuées, dont une en présence du trésorier de Guignicourt, Monsieur LEROUX.

**IV 18-2012 VOTE DES 4 TAXES :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée présente l'évolution des bases d'impositions 2012, ainsi que les produits attendus à taux constants.

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide d'augmenter les taux de 1.5 % comme suit et décide de retenir les taux suivants pour l'année 2012 à l'unanimité des membres présents :

Taux de TAXE D'HABITATION :	19.22 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	16.51 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI :	27.12 %
Taux relais de COTISATION FONCIERES DES ENTREPRISES :	16.22 %

**V 19-2012 SUBVENTIONS 2012 :**

Après étude en commission et en retenant le caractère sportif, culturel, d'animation et social et aussi dans un souci d'économie, la commission vous propose de retenir pour 2012 les montants suivants :

NOM	DEMANDE	ACCORDEE
A.D.M.R. Beurieux	625	470
Amicale des boulistes	300	225
ACSC (assoc citoyens solidaire de CY)	100	0
Amis de l'école	700	375
AOCDVA Judo	600	450
C.C.A.S	10	10

Club Gym Volontaire	600	375
Comité des fêtes	4500	4 000
Coopérative scolaire	265	200
Corps bénis Pieds Agiles	200	190
ES Corbény - St Erme	1000	750
Familles rurales	1250	940
LXXI Corbunei St Marcoul	2000	1 500
Viniyoga Chemin des Dames	100	75
	12 250	9 560

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de la commission.

## **VI 20-2012 PROVISIONS :**

La réforme de l'instruction M14 applicable au 1er janvier 2006 visait notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense le cas échéant) notamment dans les cas de figure suivants : en cas de contentieux contre la commune en cas de procédure collective pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées à l'organisme faisant l'objet de la procédure dès que des restes à recouvrer sur compte de tiers paraissent compromis.

Dans tous les cas, la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

C'est pourquoi, dans le respect du principe de prudence budgétaire, je vous propose de décider la constitution d'une provision de 66 230 euros en investissement et 61 234.00 en fonctionnement pour risque de dépréciation des comptes de tiers ; ce qui correspondrait notamment aux éventuelles recettes admises en non-valeur à la demande du Receveur Municipal, au remboursement de l'emprunt relais TVA à provisionner pour 2013, pour le risque de gros travaux . Ces dépenses sont ouvertes à l'article 1582 et 6816 et du budget 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de provisionner sur le budget communal 2012.

## **VII 21-2012 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011-M 49 DU RECEVEUR :**

Compte de gestion dressé par Monsieur LEROUX, Receveur, pour le service eau et assainissement de la commune de CORBENY (comptabilité M49)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.
- 2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Adopte ce document à l'unanimité des présents.

### **VIII 22-2012 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011-M 49 :**

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2011	- 77 479.75
- en exploitation 2011	<u>+ 16 838.54</u>
Soit un déficit 2011	- 60 641.21
Reports résultats antérieurs	<u>- 40 090.14</u>
Résultat de clôture avant RAR 2011	- 100 731.35
Soldes reste à réaliser	- 109 937.00
Résultat de clôture après RAR 2011	- 210 668.35

### **IX 23-2012 AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - M 49 :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat : le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

#### ***FONCTIONNEMENT :***

DEPENSES 2011 :	- 41 828.41 €
RECETTES 2011 :	+ 58 666.95 €
RESULTAT 2011 :	16 838.54€
RESULTAT 2010 :	- 1 613.06 €
	-----
A AFFECTER :	15 225.48 €

#### ***INVESTISSEMENT :***

DEPENSES 2011 :	- 114 982.71 €
RECETTES 2011 :	+ 37 502.96 €
	-----
RESULTAT 2011 :	- 77 479.75 €
RESULTAT 2010 :	- 43 477.08 €
	-----
A AFFECTER :	- 120 956.83 €
Restes à réaliser 2011 :	dépenses : - 259 937.00 €
	Recettes : + 150 000.00 €
	-----
RESULTAT A AFFECTER EN 2011 :	- 230 893.83 €

1068 : 15 225.48 €  
002 : 0 €

### **IX 24-2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 M-49 :**

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2012 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement :	3 474 819.00 €
- En exploitation :	121 000.00 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2012 à la majorité des membres présents :  
Le vote se décompose comme suit :

- pour : 12
- abstention : 1
- contre : 0

### **XI 25-2012 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011-M 14 DU RECEVEUR :**

Compte de gestion dressé par Monsieur LEROUX, Receveur, pour la commune de CORBENY (comptabilité M14)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.
- 2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

### **XII 26-2012 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011-M 14 :**

Après exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif de la commune, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2011	+ 76 537.18
- en fonctionnement 2011	<u>+ 72 394.29</u>
Soit un excédent 2011	+ 148 931.47
Reports résultats antérieurs	+ 44 885.76
Résultat de clôture avant RAR 2011	+ 193 787.23
Soldes reste à réaliser	<u>- 127 117.00</u>
Résultat de clôture après RAR 2011	66 670.23

### **XIII 27-2012 AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - M 14 :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat : le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

#### ***FONCTIONNEMENT :***

DEPENSES 2011 :	- 411 938.36 €
RECETTES 2011 :	+ 484 332.65 €
	-----
RESULTAT 2011 :	+ 72 394.29 €
RESULTAT 2010 :	0 €
	-----
A AFFECTER :	+ 72 394.29 €

#### ***INVESTISSEMENT :***

DEPENSES 2011 :	- 522 769.79 €
RECETTES 2011 :	+ 599 306.97 €
	-----
RESULTAT 2011 :	+ 76537.18 €
RESULTAT 2010 :	+ 44 885.76 €
	-----
A AFFECTER :	+ 121 422.94 €
Restes à réaliser 2011 :	dépenses : - 152 738.00 €
	Recettes : + 25 621.00 €
	-----
RESULTAT A AFFECTER EN 2011 :	- 5 694.06 €

1068 : 5 694.06 €

002 : 66 700.23 €

### **XIV 28-2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M-14 :**

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2012 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement : 856 226.00 €
- En exploitation : 521 212.00 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2012 à l'unanimité.

## XV 29-2012 MARCHE EAU : CHOIX ENTREPRISE :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'examen des offres effectué dans le cadre de la consultation concernant le choix d'une entreprise pour la réalisation du raccordement de 2 nouveaux forages AEP au réseau existant.

Neuf entreprises ont retirées le dossier, deux ont répondu : SAUR et SA DOSSOT, le classement se décompose comme suit :

CRITERES	SAUR	SA DOSSOT
Valeur technique	40	37
prix	40	39
délais	20	20
<i>TOTAL</i>	<i>100</i>	<i>96</i>

Les offres ont été examinées et évaluées selon une analyse basée sur les critères de jugement suivants :

- Valeur technique = 40 points
- Prix = 40 points
- Délais = 20 points

Où cet exposé et suite à la proposition de la commission,

Le Conseil municipal décide à la majorité de retenir l'offre suivante pour la tranche ferme :

- **SAUR pour un montant de 80 555.00 € HT, « offre la mieux-disante » concernant la réalisation de raccordement des nouveaux forages au réseau existant.**

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Le Conseil municipal décide de solliciter les aides du Conseil Général de l'Aisne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation du raccordement des nouveaux forages au réseau existant.

Le Conseil municipal demande une dérogation auprès Conseil Général de l'Aisne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour démarrer ces travaux à partir de mai 2012.

Le vote se décompose comme suit :

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

## XVI 30-2012 CONVENTION SAUR : ASSISTANCE TECHNIQUE CONTROLE DES INSTALLATIONS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la législation a évolué dans deux domaines :

- Le contrôle des installations d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière
- Et le contrôle des installations intérieures des personnes utilisant une autre ressource d'eau potable (des puits, forages, ouvrages de collecte des eaux de pluies ...)

Afin de répondre à cette réglementation, une convention est nécessaire avec notre prestataire de l'eau potable. Monsieur le Maire donne lecture de celle-ci au Conseil Municipal.

Le coût des contrôles pour l'assainissement est fixé à 130 € H.T. et le coût du contrôle des installations privatives de la récupération d'eau est fixé à 60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la proposition de la SAUR, vu le code général des Collectivités Territoriales, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, et à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **XVII 31-2012 ACQUISITION PARCELLES :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée présente l'objectif d'élargir certaines voies communales : Rue du Moulin et chemin rural dit vieux chemin de Laon.

Il informe l'assemblée qu'il a eu l'accord écrit de tous les propriétaires concernés par les acquisitions de terrain pour l'élargissement des voies. Un géomètre est venu effectuer les nouveaux tracés. Les domaines sont venus évaluer les parcelles, ces parcelles seront indemnisées au prix de la proposition des domaines.

Afin de finaliser ce projet le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents chez le Notaire, Maître VANDORME.

#### **XVIII 32-2012 CONVENTIONS BIBLIOTHEQUE :**

Pour le fonctionnement, et l'aspect juridique de la gestion de la bibliothèque, des conventions sont nécessaires entre les écoles du territoire (l'école de Corbény, les écoles où la bibliothèque nomade va intervenir) et la commune de Corbény.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions avec toutes les écoles intéressées.

#### **XIX 33-2012 MUR DU CIMETIERE :**

Dans le cadre de l'amélioration du cimetière, un administré propose de réduire la hauteur du mur du cimetière qui sépare l'ancien et le nouveau cimetière gratuitement, et récupère les pierres démontées.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition. Le vote se décompose comme suit :

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

#### **XIV – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- La convention entre la commune et Génération 5 est en cours d'élaboration, elle est élaborée par notre maîtrise d'œuvre SOGREHA, elle est mise en communication pour avis auprès de l'agence de l'eau, de notre conducteur d'opération G2C et de l'agence régionale de santé.  
Plusieurs entretiens ont eu lieu avec Monsieur LESAFFRE de l'entreprise Génération 5.
- RD 1044 : l'étude est toujours en cours. Un premier devis des canalisations a été effectué, mais la commune est toujours en attente du résultat de l'étude du Conseil Général. Etude prise en charge à 100% par le Département. Normalement pour les subventions, la commune devrait bénéficier d'enveloppe hors FDS pour les travaux de voirie, d'amende police en complément. Une décision devra être prise prochainement sur ce projet, quand tous les éléments financiers auront été

présentés. Concernant certaines canalisations de la RD1044, une partie des travaux pourraient être intégrée au projet STEP, une étude de faisabilité est en cours.

- Concernant le projet de la STEP, afin de pouvoir continuer la programmation des travaux, des contacts ont été lancés auprès des banques pour connaître les possibilités actuelles.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a de sérieux problèmes techniques avec le camion des agents communaux, des pannes sont récurrentes.

La séance est levée à 22h00

DELIBERATIONS :

- 18-12 VOTE DES 4 TAXES
- 19-12 SUBVENTIONS 2012
- 20-12 PROVISIONS
- 21-12 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011-M 49 DU RECEVEUR
- 22-12 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011-M 49
- 23-12 AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - M 49
- 24-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 M-49
- 25-12 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011-M 14 DU RECEVEUR :
- 26-12 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011-M 14
- 27-12 AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - M 14
- 28-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M-14
- 29-12 MARCHE EAU : CHOIX ENTREPRISE
- 30-12 CONVENTION SAUR : ASSISTANCE TECHNIQUE CONTROLE DES INSTALLATIONS
- 31-12 ACQUISITION PARCELLES
- 32-12 CONVENTIONS BIBLIOTHEQUE
- 33-12 MUR DU CIMETIERE

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

BERSANO Francis,

HERBULOT Odile,

GRANDJEAN Patrice,

RASSEMONT Véronique,

OLIVIER Marc,

LACAILLE Thérèse,

DELCOURT Bruno,

SAILLARD Eric,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 07 avril 2012, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.